



Sécheresse 2022

Recensement des habitations ayant subi des dommages

Suite à l'épisode de sécheresse enregistré durant l'été 2022, la ville souhaite connaître les propriétaires qui ont été touchés par des désordres apparus sur leur habitation située sur le territoire communal. Le recensement des logements sinistrés permettra de compléter la future demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse.

Cette demande ne pourra se faire que début 2023 pour les dommages constatés en 2022 mais le recensement peut se faire dès maintenant.

Vous trouverez un modèle de courrier au verso de cette note à nous retourner accompagné de photographies.

La ville ne manquera pas de vous informer des suites données à cette démarche.

Vous pouvez contacter votre assureur pour connaître les modalités de déclaration auprès de ce dernier.

Télécharger le modèle de courrier [ici](#)